

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

17 août 2007

SOMMAIRE

Allied Arthur Pierre S.A.	83752	Latham Invest S.A.	83757
Central European Closures S.à r.l.	83732	Linkspan S.A.	83748
Compagnie Financière Ottomane S.A.	83752	LuxCo 21 S.à r.l.	83744
Construmulti, s.à r.l.	83731	LuxCo 32 S.à r.l.	83760
Dariman Luxembourg S.à r.l.	83760	Madison Investissements S.A.	83757
Delian S.A.	83744	Maginax Real Estate S.A.	83732
Epsilon Investments S.A.	83746	Masco Europe S.à r.l.	83742
Erudict S.A.	83743	Morgan Stanley Bridel S.à r.l.	83753
Estellefin S.A.	83749	Morgan Stanley Neudorf S.à r.l.	83743
Euroconsumers S.A.	83749	Mustang Reg	83732
Euronordic Financial Investment S.A.	83748	Newtimer S.A.	83742
European Capital Holdings	83759	Nivalcon Immo S.A.	83745
Fabelgym S.A.	83714	Nordea Investment Funds Company I S.A.	83755
F Chateau VII S.à r.l.	83747	Nordic Cable INV S.à r.l.	83745
FFHL (Luxembourg) S.à r.l.	83714	Nordic Natural Growth S.à r.l.	83742
FGE	83749	Paint One S.A.	83734
Fidelity International Real Estate Fund Company 2	83717	Paint One S.A.	83732
Fortis Luxembourg-IARD S.A.	83756	P.M.M. S.à r.l.	83743
Fortis Luxembourg-Vie S.A.	83756	Rockies	83741
Franship Offshore SA	83754	Roude Leiw-Transports Sàrl	83731
Franship Offshore SA	83754	Seacharter Invest S.A.	83731
Gartmore Sicav	83756	Socca S.A.	83734
G Chateau VII S.à r.l.	83745	Tangle S.à r.l.	83751
Guinea	83755	Treveria Seventeen S.à r.l.	83751
Hansa Transport International S.à r.l.	83755	Treveria Sixteen S.à r. l.	83751
H.A.N. SCI	83757	Treveria Twenty-One S.à r.l.	83750
Hoban Invest S.A.	83753	Treveria Twenty-Seven S.à r.l.	83750
Hoban Invest S.A.	83753	U.C. Investments	83755
International Steel Financial Services S.A.	83741	W2005/W2007 Lalka S.à r.l.	83723
Klößkner Pentaplast Participations S.à r.l.	83750	WP Roaming II S.A.	83716
L1 CO (LUX) 7 S.à r.l.	83734	XBC Finance S.A.	83754
		You Consulting S.A.	83744

Fabelgym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zoning Industriel.
R.C.S. Luxembourg B 102.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080923/800132/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00086. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070088584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

FFHL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.315.078.975,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.817.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FFHL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a «Société à responsabilité limitée», established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 90.817, incorporated by deed of the undersigned notary on December 31, 2002, published in the Luxembourg Mémorial C number 205 of the February 26, 2003.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 ordinary shares and the 52,602,659 preference shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 1,315,078,975.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation;
2. Discharge to the managers of the Company and payment of director fees;
3. Appointment of Marnix Wielenga as liquidator and determination of his powers;
4. Appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

According to article 20 of the Company's articles of association, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the Managers concerning their mandates until today and decides to pay Director fees of a net amount of EUR 5,000.- each to Marnix Wielenga and Leo de Waal.

Third resolution

According to article 20 of the Company's article of association, the meeting appoints as liquidator: Mr. Marnix Wielenga, residing at 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, by any means and in any form in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

It is resolved to appoint as liquidation auditor («commissaire à la liquidation») of the Company, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.477.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FFHL (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90.817, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 205 du 26 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 500 parts sociales ordinaires et les 52.602.659 parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 1.315.078.975,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la Société;
2. Décharge des gérants et paiement des tantièmes;
3. Nomination de Marnix Wielenga comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide conformément à l'article 20 des statuts de la Société, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour et décide le paiement des tantièmes pour l'année en cours d'un montant net de 5.000,- euros chacun à Marnix Wielenga et Leo de Waal.

Troisième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, de nommer liquidateur de la Société: Marnix Wielenga, avec adresse au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer commissaire à la liquidation de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société constituée en vertu du droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007. Relation LAC/2007/1829. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007081095/211/126.

(070089506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2007 que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2008:

- Monsieur Morten Brogger, ayant son adresse professionnelle à 27, rue N-S Pierret, L-2335 Luxembourg
- Monsieur Martin Lippert demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L2225 à Luxembourg
- Monsieur Vince Tallent ayant son adresse professionnelle à Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ au Royaume-Uni

Les démissions de Messieurs Jürgen Appel, Jeremy Young, Charles Gurassa, Guy Sochovsky, Peter Langkilde, Marvin Teubner, Hauke Luebben et Philip Bruchman, ainsi que de Madame Bilge Ogut, avec effet au 18 juin 2007 en tant que membres du conseil d'administration, ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007081994/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 129.344.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 1, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at Kansallis House, Place de l'Etoile, BP - 2174 / L-1021 Luxembourg,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 2 (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances or guarantees and «letters of comfort».

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual general meeting of shareholder(s) shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 June of each year and ends on 31 May of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 1, prenamed, hereby declares that it subscribes to a11 the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

All these 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been fully paid up by FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 1 by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 16 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 May 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The shareholder of the Company resolves to set the number of managers at 4 (four) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The shareholder of the Company resolves to appoint the following 4 persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Alexandra Guyatt, born on February 16, 1964 in Saltburn-by-the Sea, Yorkshire, England and whose address is at 5, rue Bell L-7432 Gosseldange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Claude Hellers born on 27 June 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose address is at 30, Remeschter L-5482 Wormeldange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathélet born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose address is at 14, La Pièce, B-1467 Etalle, Belgium; and

- FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Kansallis House, Place de l'Etoile BP - 2174 / L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

3. The registered office is established at Kansallis House, Place de l'Etoile BP - 2174 / L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

5. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting to be held in 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Kansallis House, Place de l'Etoile, BP - 2174 / L-1021 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 2 (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des biens immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), le fonctionnement et à la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement mais non limité à tous titres de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi qu'aux sociétés du groupe tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales)), des prêts, emprunts par obligation, avances ou garanties ainsi que des «lettres de confort».

La Société pourra accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'assemblée générale annuelle des associés se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 1, susmentionnée, déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont libérées entièrement par FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 1 au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. L'associé de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre), formant ainsi le conseil de gestion la Société.

2. L'associé de la Société décide de nommer les 4 personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mrs Alexandra Guyatt, né le 16 février 1964 à Saltburn-by-the Sea, Yorkshire, England et résidant au 5, rue Bell L-7432 Gosseldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Claude Hellers né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et résidant au 30, Remeschter L-5482 Wormeldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Marc Wathelet né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et résidant au 14, La Pièce, B-1467 Etalle, Belgique; et

- FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Kansallis House, Place de l'Etoile BP - 2174 / L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.

3. Le siège social de la société est établi à Kansallis House, Place de l'Etoile BP - 2174 / L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et

5. le terme du mandat du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'Assemblée Générale annuelle se tenant en 2008.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16270. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081105/242/369.

(070089221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

W2005/W2007 Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.355.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931912, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. W2007 FINANCE SUB LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I.- Object- Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is W2005/W2007 LALKA S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (one cent Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory provision

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

1.- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, five hundred sixty-nine thousand three hundred twenty-five shares	569,325
2.- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, fifty-five thousand six hundred seventy-five shares	55,675
3.- WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prenamed, nineteen thousand seven hundred fifty-nine shares	19,759
4.- W2007 FINANCE SUB LLC, prenamed, six hundred five thousand two hundred forty-one shares	605,241
Total: one million two hundred and fifty thousand shares	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euro) is now available to the company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskyiaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. Mr Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskyiaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. Mr Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3931912 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., ici représentée par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un «limited partnership» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représentée par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. W2007 FINANCE SUB LLC, une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, ici représentée par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un «limited partnership» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 3889819 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, ici représentée par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est W2005/W2007 LALKA S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents

à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

1.- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, cinq cent soixante-neuf mille trois cent vingt-cinq parts sociales	569.325
2.- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, cinquante-cinq mille six cent soixante-quinze parts sociales	55.675
3.- WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prénommée, dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf parts sociales	19.759
4.- W2007 FINANCE SUB LLC, prénommée, six cent cinq mille deux cent quarante et une parts sociales	605.241
Total: un million deux cent cinquante mille parts sociales	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. M. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 -11, Grand-rue.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Bunetel, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007. Relation: EAC/2007/6642. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007081109/219/400.

(070089389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Roude Leiw-Transports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 54.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081251/569/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06818. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Seacharter Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.829.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081780/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01917. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Construmulti, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 20, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.731.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CONSTRUMULTI, s.à r.l., avec siège social à L-8365 Hagen, 20, rue Principale.

L'assemblée se compose des 3 seuls associés, à savoir:

- 1) Monsieur Carlos Manuel Fernandes Da Silva, ouvrier, demeurant à L-8365 Hagen, 20, rue Principale.
- 2) Monsieur Misael Da Cunha, gérant de société, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.
- 3) Monsieur Joao Pedro Gomes Borgas, carreleur, demeurant à L-4460 Belvaux, 264, rue de la Gare.

Lesquels ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Diamantino Da Silva Luis comme gérant technique de la société.

Deuxième résolution

Est acceptée la démission de Monsieur Misael Da Cunha, préqualifié sub 2), comme gérant administratif de la société.

Troisième résolution

Monsieur Misael Da Cunha, préqualifié sub 2), est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, Monsieur Misael Da Cunha et du gérant administratif, Monsieur Carlos Manuel Fernandes Da Silva.

Signé: C.M. Fernandes Da Silva, M. Da Cunha, J.P. Gomes Borgas.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 juillet 2007.

M^e A. Weber.

Référence de publication: 2007082627/236/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01385. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Central European Closures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.816.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081782/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01112. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Maginax Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081813/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03455. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Paint One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.323.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081815/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03478. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Mustang Reg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 127.235.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) SWV II LIMITED S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (RCS Luxembourg N ° B. 127.727), et
- 2) EAVF MUSTANG S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (RCS Luxembourg N ° B.127.614)

toutes deux ici représentées par Mr Nicolas Charbonnet employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 15 juin 2007; lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont déclaré être les associées, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée MUSTANG REG établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 127.235

Ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit. Est ainsi compris dans son objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

Les associées décident de créer un conseil de gérance avec deux catégories de gérants et en conséquence de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8.** La Société est gérée par un conseil composé de deux membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les associés lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B».)»

Troisième résolution

Les associées confirment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Et nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de catégorie B:

- Monsieur David King, Fund Manager, demeurant professionnellement à 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni,

- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. LAC/2007/14226. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007082470/206/72.

(070090962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Paint One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.323.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081816/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03485. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Socca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081818/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03446. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

L1 CO (LUX) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.521.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register.

represented by M^e Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated June 20, 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company L1 CO (LUX) 7 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 CO (LUX) 7 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only

be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions

concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500.- € has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers:

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce de Luxembourg,

représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 CO (LUX) 7 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 CO (LUX) 7 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait

bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- €.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant:

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC/2007/14376. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083605/242/396.

(070092577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

International Steel Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007081823/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09438. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Rockies, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.989.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081830/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03562. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Newtimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.598.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081834/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03530. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 645.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

Le siège social de l'associé unique est le suivant:

MASCO EUROPE S.C.S., 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081946/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Nordic Natural Growth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.256.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007081847/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03412. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

P.M.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 69, allée Pierre de Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 53.873.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007081861/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00641. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Morgan Stanley Neudorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.849.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2007 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de Monsieur Hardip Rai;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat, pour une durée illimitée et révocable à tout moment, Monsieur Carl Magnus Larsen, né le 1^{er} juillet 1968 à Borås (Suède), ayant son adresse professionnelle au Hovslagargatan 5A, Stockholm 111 48, Sweden, en tant que nouveau gérant de la Société;
- de confirmer que la composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A.
- Monsieur Jerry Lynn Smith, et
- Monsieur Carl Magnus Larsen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007082981/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02236. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Erudict S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.568.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Jean-Paul De Cannière, né le 6 décembre 1962 à Ixelles (Belgique) a démissionné de son poste d'administrateur en date du 28 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007081879/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06085. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 30 mars 2007

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Juanito Staes, administrateur-délégué, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007081880/1241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

LuxCo 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.498.

Il résulte du contrat de vente et d'achat du 26 juin 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84 993, ont été transférées comme suit, avec effet immédiat au 26 juin 2007 à ASKAR APPLE EHF., ayant son siège social à Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Iceland, inscrite au Registre des Sociétés de l'Islande, sous le numéro 650407-0750, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la société représentant l'entière de son capital, sont désormais détenues comme tel:

	Parts sociales ordinaires
- ASKAR APPLE EHF.	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007082983/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Delian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 108.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 15 mai 2007

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Johan De Laet, Administrateur-délégué, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007081881/1241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Nivalcon Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 53.792.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance avec la présente assemblée, la société C.M.S. SERVICES Ltd ayant exprimé son désir de ne pas voir son mandat renouvelé, l'assemblée a nommé aux postes d'administrateurs pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire 2013:

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et celui du commissaire aux comptes:

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007081883/560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Nordic Cable INV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.608.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007081894/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02169. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

G Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour G CHATEAU VII S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081889/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.363.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de EPSILON INVESTMENTS S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte notarié daté du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 5 janvier 2004, page 467.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 363.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement aux termes d'un acte notarié, dressé le 12 janvier, 2005, lequel acte fut publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 mai 2005, numéro 479 et page 22 966.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Corinne Waldung, économiste, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia Roger, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société;

2.- Modification de l'article dix (10) des statuts de la Société par la suppression simple de son troisième et dernier alinéa;

4.- Acceptation avec décharge pleine et entière de deux administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

5.- Nomination des sociétés CRITERIA S.à r.l. et PROCEDIA S.à r.l. aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats.

6.- Nomination de la société MARBLEDEAL LIMITED aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société en supprimant simplement son troisième et dernier alinéa, rédigé comme suit:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de deux (2) administrateurs, étant celles des sociétés MAJENTEL S.A. et CLEVERDAN S.A. et du commissaire aux comptes en fonctions de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement des mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement des administrateurs et commissaire sortants, aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la Société EPSILON INVESTMENTS S.A., les sociétés suivantes, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012:

A) Administrateurs:

1.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164);

2.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

B) Commissaire aux comptes:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

A la même occasion l'Assemblée confirme le mandat du troisième administrateur, Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, mandat qui se terminera de même à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Waldung, P. Angé, S. Roger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4094. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007082202/239/87.

(070091026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

F Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour F CHATEAU VII S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081890/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Linkspan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre abgehalten am 11. Juni 2007 um 16.30 Uhr

Die Versammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz der Firma von L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr nach L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg zu verlegen.

Die Versammlung nimmt die Kündigung des Verwaltungsratsmitgliedes und Delegierter des Verwaltungsrates Herr Dave Janson am heutigen Tage an.

An seiner Stelle wird Herr François Julien Louis Hofman, geboren am 5. September 1953 in B-2170 Antwerpen-Merksem, wohnhaft in B-2900 Schoten, Venstraat 161 als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915, erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Herrn François Julien Louis Hofman zu übertragen. Er kann als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Des Weiteren legt Herr Houke Groen sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder. An seiner Stelle wird Herr Govert Willem Macleanen, geboren am 20. August 1938 in NL-Hurwenen, wohnhaft in NL-5317 AC Hurwenen, Waaldijk 2a, einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestimmt. Sein Mandat endet mit der Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfindet.

Die Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird:

-Frau Marchje W. Koster-Kwakernaak, geboren am 17. März 1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30.

Diese Entschlüsse wurden einstimmig angenommen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007082595/832/33.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2007, réf. DSO-CF00314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Euronordic Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.747.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 25 juin 2007 que M. Michele Menaballi, avec adresse professionnelle au Via Greina, 3, CH-6901 Lugano, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007081899/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03127. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 mai 2007 que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été ré-élu pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl
Signature

Référence de publication: 2007081900/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03126. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

FGE, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 111.423.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2007

Es wurde beschlossen:

1) den Rücktritt von Herrn Dr. Eliahu Koppelman, wohnhaft in D-40212 Düsseldorf von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates, mit sofortiger Wirkung, anzunehmen.

2) die TREUHAND UNTERNEHMENSBERATUNG AG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in B-4780 Sankt Vith, Malmedyer Straße, 37, Unternehmensnummer 0437.576.106, vertreten durch ihren ständigen Vertreter Herr Joseph Faymonville, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Prümer Straße, 8, mit sofortiger Wirkung, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Diese Beschlüsse wurden einstimmig gefasst.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Juni 2007.

Für FGE S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007082620/667/24.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2007, réf. DSO-CF00099. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070090592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Estellefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.536.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 avril 2007 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007081901/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Treveria Twenty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.919.

En date du 26 juin 2007, TREVERIA J S.à r.l., a cédé la totalité de ses 500 parts sociales dans la société TREVERIA TWENTY-SEVEN S.à r.l. à la société TREVERIA F S.à r.l.

En conséquence, TREVERIA F S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société TREVERIA TWENTY-SEVEN S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081922/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Klößner Pentaplast Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.751.

En date du 10 mars 2006, Jacob D. Joseph a cédé la totalité de ses 72 parts sociales ordinaires de classe A et la totalité de ses 82 parts sociales préférentielles de classe B à la Société qui les a cédés en date du 8 juin 2006 à Shawn Somerday.

Dès lors, Shawn Somerday détient 72 parts sociales ordinaires de classe A et 82 parts sociales préférentielles de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007081924/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Treveria Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.920.

En date du 26 juin 2007, TREVERIA H S.à r.l. a cédé la totalité de ses 500 parts sociales dans la société TREVERIA TWENTY-ONE S.à r.l. à la société TREVERIA F S.à r.l.

En conséquence, TREVERIA F S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société TREVERIA TWENTY-ONE S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081926/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Treveria Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.955.

En date du 26 juin 2007, TREVERIA H S.à r.l. a cédé la totalité de ses 500 parts sociales dans la société TREVERIA SEVENTEEN S.à r.l. à la société TREVERIA F S.à r.l.

En conséquence, TREVERIA F S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société TREVERIA SEVENTEEN S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081930/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.076.

En date du 26 juin 2007, TREVERIA H S.à r.l. a cédé la totalité de ses 500 parts sociales dans la société TREVERIA SIXTEEN S.à r.l. à la société TREVERIA F S.à r.l.

En conséquence, TREVERIA F S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société TREVERIA SIXTEEN S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081931/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Tangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.841.

Gemäß Anteilsübertragungsvertrag vom 12. Juli 2007 ist Herr Thomas Roessler, Diplom-Mathematiker, geboren am 15. Mai 1975 in D-Köln, wohnhaft 11, rue des Jardins, L-6738 Grevenmacher alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft TANGLE S.à r.l.

Grevenmacher, den 12. Juli 2007.

T. Roessler.

Référence de publication: 2007081947/6055/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05076. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Allied Arthur Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.402.

—
EXTRAIT

Par assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société du 30 mars 2007, il a été décidé:

d'accepter la démission avec effet au 30 mars 2007 de:

- Monsieur Eric Machiels de sa fonction d'administrateur de la Société;
- Monsieur Eryk Spytek de sa fonction d'administrateur de la Société;
- Monsieur Kevin Douglas Pickford de sa fonction d'administrateur de la Société; et
- Monsieur Steve Boyd de sa fonction d'administrateur de la Société;

de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 30 mars 2007:

- Monsieur Yogesh Bhogilal Mehta, résidant à 3, Temple Gardens Moor Park, Rickmansworth Herts WD3 1QJ, Royaume-Uni;
- Monsieur Cornelis Johannes Zeevenhooven, résidant à Sweelincklaan 35, 3055 WT Rotterdam, Pays-Bas;
- Monsieur Timothy Paul Romer, résidant à 31B, Wetherby Mansions Earls Court Square London SW5 9BH, Royaume-Uni.

Par ces résolutions, l'actionnaire unique a confirmé que le conseil d'administration sera dès lors composé, suite aux démissions et nominations mentionnées ci-dessus, de la façon suivante, et pour une durée de 6 années à compter du 30 mars 2007:

- Monsieur Yogesh Bhogilal Mehta;
- Monsieur Cornelis Johannes Zeevenhooven;
- Monsieur Timothy Paul Romer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour ALLIED ARTHUR PIERRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081934/2134/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01202. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Compagnie Financière Ottomane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.561.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2007

Le mandat d'administrateur de M. Eric Martin, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, vient à échéance.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de M. Eric Martin pour une durée de 3 ans.

Le mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Patrice Crochet, domicilié 34, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de M. François de Rancourt, domicilié 36, Chemin des Crêts de Champel, CH-1206 Genève, dont le mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises pour l'année 2007 et pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007081989/9/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Hoban Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 126.813.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 juin 2007

1. La démission de M. Herbert Grossmann, domicilié 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg, est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Michel Reynders, domicilié 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg est nommé en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Référence de publication: 2007081935/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Hoban Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 126.813.

Par la présente, je vous donne ma démission en tant qu'administrateur de la société HOBAN INVEST S.A.

Cette démission prend effet aujourd'hui même le 15 juin 2007.

Senningerberg, le 15 juin 2007.

H. Grossmann.

Référence de publication: 2007081936/792/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Morgan Stanley Bridel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.850.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2007 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de Monsieur Hardip Rai;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat, pour une durée illimitée et révocable à tout moment, Monsieur Carl Magnus Larsen, né le 1^{er} juillet 1968 à Borås (Suède), ayant son adresse professionnelle au Hovslagargatan 5A, Stockholm 111 48, Sweden, en tant que nouveau gérant de la Société;
- de confirmer que la composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A.
 - Monsieur Jerry Lynn Smith, et
 - Monsieur Carl Magnus Larsen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007082982/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

XBC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 31.892.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg au siège social le 26 juin 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Bernard Felten à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007081938/1212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2007

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Leo Cappoen et décide de nommer, en remplacement, Monsieur Carl Hansen, employé, né à Brugge le 17 juin 1960 et demeurant à De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2009.

L'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de la société VAN GEET DERICK & Co, REVISEUR D'ENTREPRISES SARL pour 3 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2010.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007081940/1212/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg au siège social le 6 avril 2007 à 11.45 heures*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 6 avril 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Nicolas Saverys à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007081941/1212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

U.C. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 118.471.

—
Extrait du texte des résolutions du 11 mai 2007

Le seul actionnaire accepte la démission de la société STICHTING BEHEER & LIQUIDATIE ROERENDE ZAKEN BUWACOM en tant que gérante, et accepte la nomination de Monsieur Van Uitert Hendrik Geurt, né le 27 décembre 1946 à Tiel, demeurant à B-2950 Kappellen, 14, Krynlaan, en remplacement.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007081943/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Hansa Transport International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 100.750.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007081963/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03603. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Guinea, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 121.708.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des gérants.

- M. Riccardo Moraldi, gérant, 40, 116, Val sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

- M. Michele Canepa, gérant, 40, 116, Val sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour GUINEA, Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2007081991/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Nordea Investment Funds Company I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 30.550.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007082106/21/212/12.

(070090039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Fortis Luxembourg-Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.415.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 avril 2007

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2007, les actionnaires ont pris acte de la démission de M. Olav Cuiper de son mandat d'Administrateur et de Président qui lui avait été confié par les actionnaires.

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme en remplacement de M. Olav Cuiper, comme Administrateur M. Steven Braekeveldt, demeurant 2, Rotselaerlaan, B-3080 Tervuren, qui accepte le mandat lui confié par l'Assemblée. Le mandat de M. Braekeveldt prendra fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2010, soit le 1^{er} avril 2011.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, nomme en qualité de réviseurs d'entreprises, pour l'année 2007:

PricewaterhouseCoopers, s.à.r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2007081992/1856/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour GARTMORE SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081998/41/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03501. - Reçu 108 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Fortis Luxembourg-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.414.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 avril 2007

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2007, les actionnaires ont pris acte de la démission de M. Olav Cuiper de son mandat d'Administrateur et de Président qui lui avait été confié par les actionnaires.

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme en remplacement de M. Olav Cuiper, comme Administrateur M. Steven Braekeveldt, demeurant à Rotselaerlaan, 2, B-3080 Tervuren, qui accepte le mandat lui confié par l'Assemblée. Le mandat de M. Braekeveldt prendra fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2009, soit le 2 avril 2010.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, nomme en qualité de réviseurs d'entreprises, pour l'année 2007:

PricewaterhouseCoopers, s.à.r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2007081995/1856/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Madison Investissements S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081999/5355/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03576. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Latham Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082000/5350/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03571. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H.A.N. SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.700.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juin.

Ont comparu:

- 1.- Madame Kocan Hanifa, ouvrière, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg.
- 2.- Monsieur Kocan Mirsad, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg.
- 3.- Monsieur Kocan Alen, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 55 rue de Luxembourg.

Lesquels comparants d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est H.A.N. SCI.

Art. 4. Le siège social est établi à Colmar-Berg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de euros (1,- EUR) chacune. En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Madame Kocan Hanifa, ouvrière, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg, trente-trois parts d'intérêts,	33
à 2.- Monsieur Kocan Mirsad, ouvrier, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg, trente-quatre parts d'intérêts,	34
à 3.- Monsieur Kocan Alen, demeurant à L- L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg, trente-trois parts d'intérêts,	<u>33</u>
Total: cent parts d'intérêts;	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ quatre cent cinquante.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg.
- 2.- Monsieur Kocan Mirsad, ouvrier, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 55, rue de Luxembourg, est nommé à la fonction de gérant pour une durée indéterminée.

H. Kocan / M. Kocan / A. Kocan.

Référence de publication: 2007082150/808/103.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2007, réf. DSO-CF00101. - Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2007

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Pim Mol, demeurant professionnellement à FORTIS PRIVATE BANKING, Prins Bernardplein 200, NL-1000 AG Amsterdam, The Netherlands, en tant qu'Administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, du mandat des Administrateurs suivants:

M. John Alexander

M. Sylvain Roditi

M. Rick Sopher

M. Veit de Maddalena

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhouse-Coopers, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur John Alexander, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, London

Administrateurs:

- Monsieur Sylvain Roditi, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Geneva
- Monsieur Rick Sopher, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, London
- Monsieur Veit de Maddalena, ROTHSCHILD BANK AG, Zurich
- Monsieur Pim Mol, FORTIS PRIVATE BANKING, Amsterdam

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

E. Claude / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007082661/1183/36.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02466. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

LuxCo 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.141.

Il résulte du contrat de vente et d'achat de parts sociales du 26 juin 2007 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., RCS n ° B 84.993, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé les 500 parts sociales ordinaires de la Société à EVRAZ GROUP S.A., RCS n ° B 105 615, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital social sont désormais détenues comme tel:

	Parts sociales ordinaires
- EVRAZ GROUP S.A.:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007082984/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Dariman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.374.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082008/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01771. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.